

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

VOTEZ

CONTRACTUEL·LES DES MINISTÈRES SOCIAUX

LA PRÉCARITÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ : ORGANISONS-NOUS !



Dans les ministères sociaux, les agent·es contractuel·les sont désormais indispensables au fonctionnement des services et exercent des missions qui répondent à des besoins permanents. Pourtant, iels restent trop souvent soumis·es à l'incertitude du renouvellement d'un contrat, aux écarts de rémunération, aux différences de traitement et à l'absence de véritable déroulement de carrière.

Ce système n'est pas une fatalité.

Pour SUD TAS et la CGT TEFP, la solution n'est pas de gérer la précarité : **c'est d'en sortir et en priorité en titularisant massivement les contractuel.les.**

La contractualisation progresse. Le statut recule.

Les données nationales sont sans ambiguïté.

Fin 2024, les contractuel·les représentent **24 % des agent·es de la Fonction publique**, soit une progression de **7,6 points en dix ans**.

En 2024, leur nombre a encore augmenté de **2,6 %**, soit **35 900 contractuel·les supplémentaires**, alors que le nombre de fonctionnaires diminuait légèrement (-0,1 %).

Dans la Fonction publique de l'État, le nombre de contractuel·les a progressé de **3,5 %**.

Ces chiffres traduisent un choix politique : celui de recruter de plus en plus hors statut pour répondre à des besoins pourtant durables.

Quand un emploi répond à un besoin permanent, pourquoi ne pas le pourvoir par un emploi statutaire ? Quand un service sait qu'il aura besoin d'un.e agent.e pendant plusieurs années, pourquoi lui proposer un CDD ? Quand une administration

L'administration dit « négocier », nous exigeons des droits pour les agent.es contractuel.les !

Depuis juin 2026, une négociation est ouverte dans les ministères sociaux sur la situation des contractuel·les. Très bien. Mais pendant ce temps, la précarité continue !

- Des contrats de 3 ans ramenés à 1 an sur des emplois permanents.
- Des écarts de rémunération pour un même travail.
- Des renouvellements qui restent soumis à l'incertitude.
- Des collègues indispensables au service public qui restent précaires.

ÇA SUFFIT !

Nous exigeons de **mettre fin à la coexistence des cadres de gestion et référentiels de rémunération et d'harmoniser les rémunérations par le haut**.

Nous revendiquons :

→ **la titularisation des contractuel·les ;**

→ la CDI-sation pour celles et ceux qui le souhaitent ;

→ une vraie progression salariale ;

→ l'égalité de traitement avec les titulaires.

conserve pendant des années les mêmes compétences contractuelles, pourquoi ne pas sécuriser leur situation ?

Nous refusons que le contrat devienne la norme et le statut l'exception !

Même travail, mêmes qualifications : pourquoi pas le même salaire ?



Les contractuel·les ne bénéficient pas d'une grille indiciaire garantissant automatiquement une progression salariale. Le niveau de rémunération peut dépendre de la négociation au moment du recrutement, de l'appréciation de l'administration et des règles appliquées localement.

Résultat : des collègues exerçant les mêmes fonctions peuvent connaître des écarts de rémunération importants.

En outre, dans les ministères sociaux, **plusieurs référentiels et cadres de gestion coexistent**.

Un référentiel de 2024 pour les services déconcentrés, un autre spécifique en administration centrale et en Île-de-France datant de 2021, des règles particulières pour la filière numérique, un ancien cadre de gestion de 2007 encore applicable à certain·es agent·es… Selon le lieu, le métier ou la date de recrutement, les règles ne sont pas les mêmes.

C'est une machine à fabriquer des inégalités ! Ça renforce aussi la discrimination femmes-hommes ! (en témoigne l'index 2025 où l'administration s'était attribué un zéro sur la thématique égalité de rémunération entre les contractuel.les.)

Nous avons constaté des rémunérations inférieures aux références applicables et avons obtenu des **régularisations pour les agent.es contractuel.les lorsque les référentiels n'étaient pas appliqués correctement**.

Pour nous, ce n'est pas aux agent·es de subir l'opacité et l'arbitraire des directions.

Nos revendications sont claires :

- **Un cadre de gestion et un référentiel communs, harmonisés par le haut ;**
- **L'application du dispositif le plus favorable à toutes et tous,**
- **La prise en compte de toute l'expérience professionnelle ;**
- **Une véritable progression salariale tout au long de la carrière ;**
- **Même travail, même expérience, même salaire, sans négociation individuelle à la tête du client ;**
- **L'alignement des rémunérations des contractuel·les sur celles des fonctionnaires exerçant les mêmes fonctions.**





union fédérale des syndicats de l'État la cgt

Solidaires Fonction Publique